



L'UNSA Police demande une NBI pour les FTSI

Thierry Launois, délégué national UNSA Police secteur formation et Denis Hurth délégué zonal secteur CRS des Hauts-de-France ont été reçus en audience par monsieur Lutz, Directeur central durecrutement et de la formation de la Police Nationale et ses proches collaborateurs.

La délégation de l'UNSA Police est venue sensibiliser monsieur le Directeur sur la désaffectation des collègues détenteurs de la qualification Formateur en Techniques de Sécurité en Intervention.

Leur présence est pourtant indispensable dans le paysage policier, tant en formation initiale que continue.

L'UNSA Police demande qu'une NBI (nouvelle bonification indiciaire) de **20 points** correspondant à **92,60 €** soit attribuée au minima à titre dérogatoire aux FTSI employés auprès de la Police nationale.

Cette NBI est attachée à certains emplois impliquant l'exercice d'une responsabilité ou de la mise en œuvre d'une technicité particulière.

L'échelonnement de la NBI peut être au minima de **10 points** pour un formateur spécialisé jusqu'à **200 points** pour un directeur des services actifs.

La qualification de FTSI nous semble tout à fait justifiée à cette bonification. C'est pour cette raison que l'UNSA police demande l'application du protocole pour reconnaître le parcours professionnel de ces fonctionnaires méritants.

La délégation UNSA police remercie Mr LUTZ pour son écoute et son attention particulière à notre requête qu'il a trouvée pertinente et justifiée.

UNSA POLICE La technicité en +